

Votre interlocuteur

M. Patrick PICOLLET

CAPITAL+

patrick.picollet@capitalplus-conseil.com



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission au Cabinet CAPITAL+ 510541006 RCS Lyon - code APE 7022Z de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. PICOLLET Patrick
CAPITAL+
5 CHEMIN DU PETIT BOIS
69800 SAINT-PRIEST

Téléphone :
Email : **patrick.picollet@capitalplus-conseil.com**

INFORMATIONS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 11059207

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Le Cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant parmi le panel de partenaires retenus, des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISG dans leurs politiques.

L'activité CIF est contrôlable par l'AMF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°11059207

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller, membre de l'ANACOFI-CIF dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC via AON France
112, Avenue de Wagram 75017 Paris

Numéros de polices : 7400026945

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE :
Montants de garantie :
1 000 000 € par sinistre
1 000 000 € par année d'assurance

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ADEQUITY	Elaborateur Distributeur de produits structurés	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
ALDERAN	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription
CANOVIA	Cabinet de conseil en finance durable	Convention de distribution	Frais de souscription

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CLUBFUNDING	Plateforme de Financement Participatif PSFP	Convention de distribution	commissions
CORUM L'EPARGNE	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription
ELVEST ex-INTER- INVEST	Opérateur en Girardin Industriel, Private Equity I	Convention de distribution	Frais de souscription et rétrocessions sur encours
ENTREPRENEUR INVEST	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
EPSICAP REIM	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
EURAZEO	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
EXTEND AM	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
FRANCE VALLEY	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription
HILBERT IS	Elaborateur Distributeur de produits structurés	Convention de partenariat	Frais de souscription et retrocessions sur encours
INVESTIS' DOM	Opérateur en Girardin Industriel	Convention de distribution	Frais de souscription
IROKO	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
JUNE REIM	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
KEPLER CHEVREUX	Elaborateur Distributeur de produits structurés	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
LBO France	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais d'entrée
LES 3 COLONNES	Coopérative Société Ethique et Responsable groupe	Convention de distribution	Commissions et rétrocessions sur encours
MIMCO	d'investissement spécialisé dans le Private	Convention de distribution	Frais de souscription
MURANO _ ex PRIMONIAL	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et rétrocessions sur encours
NORMA Capital	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription
ODYSSEE VENTURE	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
REMAKE	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
SILEX	Elaborateur Distributeur de produits structurés	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
SOGENIAL	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription
VATEL Capital et VATEL Direct	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
VOISIN SAS Gpe ATLAND	Société de Gestion	Convention de distribution	Frais de souscription et retrocessions sur encours
WALLY Invest	SA_ Agent Financier spécialiste de fonds d'investi	Convention de distribution	Frais de souscription et rétrocessions sur encours

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 11059207
Membre de l'ANACOFI-COURTAGE

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B niveau 1 DDA ne fournissant pas de conseil personnalisé.
L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°11059207

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC via AON France
112, Avenue de Wagram 75017 Paris

Numéros de polices : 7400026945

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE :
Montants de garantie :
2 500 000 € par sinistre
2 500 000 € par année d'assurance

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
INTERMEDIATION EN ASSURANCES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDs)	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM LIFE	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
ERES	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
GENERALI Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
PRIMONIAL	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SELENCIA - AGEAS	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
UAF LIFE PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours
VIE-PLUS	Assureur	Convention de courtage	Frais d'entrée et rétrocessions sur encours

Agent immobilier

Carte T N° CPI 6901 2016 000 003 210
valable jusqu'au 11/01/2028

. délivrée à LYON le 12/01/2022 par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
. permettant l'exercice de l'activité de :
Transaction sur immeubles et fonds de commerce (sans détention de fonds)

Titulaire de la carte :
SARL CAPITAL+
5 Chemin du Petit Bois
69800 ST PRIEST
RCS Lyon 510 541 006

Absence de garantie financière car non détention de fonds pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller, membre de l'ANACOFI-IMMO dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC - 112, Avenue de Wagram 75017 Paris

Numéros de polices : 7400026945

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE :
Montants de garantie :
1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce	110 000€	110 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
BOUYGUES via VALORISSIMO	Promoteur via sa plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
BUILDINVEST	Opérateur spécialiste des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
CATELLA	Distributeur spécialisé en Nue-Propriété	Convention de partenariat	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
COGEDIM	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialisé		
COLOCATERE	en co-locations haut de gamme	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialiste		
CRENN ET ODEAU	des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
EDOUARD DENIS	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialiste		
FRANCOIS 1er	des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
Good Property filiale de M Capital Partners	Distributeur spécialisé régime ancien	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialiste		
Groupe CIR	des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialiste		
HISTOIRE ET PATRIMOINE	des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
ICADE	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
INTER-INVEST	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
iSélection	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
KAUFMAN BROAD	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
LA REFERENCE PIERRE	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
NEXITY	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
	Opérateur spécialiste		
NOUVEAU SIECLE	des régimes de rénovation	Convention de partenariat	Commissions
OGIC	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions
PERL	Distributeur spécialisé en Nue-Propriété	Convention de partenariat	Commissions
ROCSTONE Investissement	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
SINEA	Distributeur spécialisé en Nue-Propriété	Convention de partenariat	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
TRIVIDEM	Distributeur spécialisé en Nue-Propriété	Convention de partenariat	Commissions

DURABILITÉ

Notre Cabinet vous interroge sur votre profil extra-financier qui correspond à votre sensibilité dans les critères suivants : environnement – social – et gouvernance mais ne peut à ce jour prendre en considération ces facteurs de durabilité dans les allocations proposées.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
54 avenue Général Leclerc 92100, Boulogne-Billancourt

II – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation – ANM Conso
25 Allée Rose Dieng Kuntz
75019 PARIS
Site internet: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

RÉMUNÉRATION

Selon les missions confiées au cabinet **CAPITAL+**, et en fonction de la nature de la mission, la rémunération se compose :

Pour les missions de conseils, des honoraires de conseils sur devis, réglés par le client directement (d'un montant minimum de 200 € HT, soit 240 € TTC)

Pour les actes d'intermédiations (vente de produit d'assurance...), la société est rémunérée par un éventuel up-front et par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui autorise à commercialiser le produit (cette part étant qualifiée d'incompressible), auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion (comprise entre 0.2 et 1.5 %) qui est au maximum de 60% de ceux-ci. Ces commissionnements sont réglés par les compagnies partenaires ou fournisseurs.

Le détail de la rémunération du cabinet par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par CAPITAL+ de ses produits. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par éventuel un up-front (compris entre 0 et 2%), par des frais d'entrée (compris entre 0 et 3% maximum), et parfois par une fraction des frais annuels de gestion prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés (ce qui représente 1% annuellement au maximum).

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels

Dans le cas de l'activité d'investissements immobiliers directs ou indirects, la moyenne de taux de commission est de 5% HT / TTC.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

L'ensemble des modalités suivantes d'information et de communication seront utilisées avec le(s) client(e)(s): entretiens présentsiels, entretiens téléphoniques, emails, document rédigés, et visio-conférences

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : CAPITAL+ A l'attn. de Monsieur Patrick PICOLLET Gérant Associé
au 5 Chemin du Petit Bois 69800 ST PRIEST Par tel: 06 61 54 34 64 Par mail : pipacap@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

AVERTISSEMENT

Vous avez émis le souhait d'obtenir une réponse d'un professionnel contrôlé exerçant une activité réglementée.

Conformément aux principes de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par le décret n°2019-536 ainsi qu'au règlement général à la protection des données entrée en vigueur le 25 mai 2018 nous vous rappelons que la présente collecte d'information ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre au professionnel de disposer de la connaissance nécessaire à son activité de conseil ou de distributeur et d'établir un profil de risque dans le but de fournir un conseil adapté à votre problématique.

La qualité de son travail dépendra étroitement de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos réponses à ce questionnaire.

Si vous ne communiquez pas les informations requises, votre conseiller ne pourra pas poursuivre sa mission et devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services relevant de son activité CIF, IAS, IOBSP ou agent immobilier. Il ne pourra vous fournir qu'une prestation d'information ou de recherche, une mission relevant d'un autre métier réglementé ou de la sphère non financière. Le recueil des informations a pour finalité un conseil approprié ou de recommandation personnalisé adapté. La fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la bonne réalisation de la mission par votre conseiller.

Vous reconnaissez avoir connaissance des tarifs de votre conseiller, de ses méthodes de travail et avoir en votre possession sa fiche d'information légale ANACOFI.

Votre conseiller s'est engagé au respect de règles de bonne conduite incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles.

L'utilisation des données personnelles par l'intermédiaire est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-

679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement désigné par CAPITAL+ : PICOLLET Patrick, responsable de traitement pour le conseil patrimonial, le suivi des placements et des avoirs et pour effectuer des contrôles et mises à jour réglementaires obligatoires.

Elles sont conservées pendant 1825 jours (5 ans) et sont destinées à l'entreprise, 10 ans pour les affaires immobilières.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le responsable du traitement désigné par CAPITAL+ :

PICOLLET Patrick

pipacap@gmail.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Documents pré-requis à bien vouloir joindre dans l'onglet "documents de votre espace privé Wizio :

- . une pièce d'identité en cours de validité,
- . un justificatif de domicile de -3 mois,
- . votre dernier avis d'impôt toutes pages.

Toute autre pièce que vous estimerez pertinente à l'étude de votre situation.

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

- ☐ J'autorise mon conseiller à m'envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.
- ☐ J'autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :